



Le Secrétaire général

Bagnolet, le 26 juin 2020

Monsieur Emmanuel Macron
Président de la République
Palais de l'Élysée
55, rue du Faubourg Saint-Honoré
75800 PARIS

Réf : LE/CD-013-2020

Envoi par mail + courrier

Objet : représentativité syndicale

Monsieur le Président de la République,

Depuis votre élection en 2017, vous avez bien voulu associer l'UNSA à toutes les discussions sur les grands dossiers sociaux.

L'urgence désormais est de faire face aux dramatiques conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire, sans oublier la crise écologique.

Quels que soient les domaines sur lesquels vous nous sollicitez, nous ferons valoir nos propositions avec fermeté mais en essayant toujours d'aboutir à des compromis. Cependant l'UNSA se trouve dans la situation paradoxale d'une organisation qui a la volonté de négocier mais qui en a été souvent empêchée, comme si nous devions monter sur le ring des relations sociales françaises - plutôt à bras armés dans le dos.

En effet, si l'UNSA est reconnue comme organisation syndicale majeure tant par son nombre d'adhérents (4^{ème} force syndicale française) que par les secteurs stratégiques dans lesquels elle est fortement implantée ; les règles de représentativité actuelles, assises uniquement sur les suffrages des salariés du secteur privé, nous interdisent de donner notre pleine mesure dans les négociations.


C'est donc une anomalie, fruit de notre histoire, que je me permets de vous demander de corriger.

Quand on négocie au nom de tous - privé et public confondus - la légitimité des acteurs doit se fonder sur les suffrages de tous, à la fois salariés du privé mais aussi du public.


La demande que je formule aujourd'hui n'a pas pour objet de changer les règles de la représentativité telles qu'elles ont été définies par les lois du 20 août 2008 et du 5 juillet 2010. Elle a pour objectif de construire un nouvel étage dans l'édifice, étage constitué de l'addition des voix acquises dans le secteur public et privé par chaque organisation syndicale. Avec ce calcul, l'UNSA remporte plus de 7 % des suffrages, ce qui la place au rang de 5^{ème} organisation syndicale ex aequo.

Union Nationale des Syndicats Autonomes

 www.unsa.org

 21 rue Jules Ferry - 93177 Bagnolet Cedex

 01 48 18 88 57

 sg@unsa.org

    @UNSA_Officiel

Je vous propose qu'à l'image de la représentativité interprofessionnelle du privé, un seuil soit fixé pour ce nouvel étage de représentativité. Le gouvernement l'avait fixé à 5 % pour déterminer qui pouvait siéger dans la gouvernance du système des retraites. C'est un taux qui nous convient, il pourrait même être fixé à 6 %. Ainsi, partout où les salariés du public et du privé sont concernés, il servirait à la composition d'instances comme celles de l'assurance maladie, des allocations familiales, d'une partie de l'assurance chômage, d'une partie de l'assurance vieillesse et sans doute bien d'autres. Autant de lieux où, par voie de conséquence, les vertus du dialogue social pourraient s'exprimer pleinement.

Cette nouvelle représentativité pourrait également être activée lors de groupes de travail, de conférences sociales, ou de chantiers tripartites lancés par les pouvoirs publics au plan national et local. La crise sanitaire a mis en lumière le développement massif du télétravail : c'est bien un sujet commun aux salariés du public et du privé. Il en est de même des nouvelles organisations du travail ou encore de l'impact des technologies ou de la transition écologique.

Les lois de 2008 et 2010 sur la représentativité syndicale ont constitué un progrès par rapport à la situation antérieure fondée sur l'arrêté de 1966 qui octroyait une représentativité irréfragable. Nous voulons aujourd'hui l'améliorer encore, dans les domaines où les salariés du public et du privé sont ensemble concernés et qui pour l'heure, ne prennent en compte que les résultats du secteur privé (comme c'est le cas à la CNAM ou à la CNAF pour ne citer qu'elles).

La suppression de cette scorie permettrait de tourner définitivement la page d'une forme de représentativité éternelle. En s'appuyant sur les suffrages exprimés des travailleurs du public et du privé en faveur d'organisations syndicales librement choisies, la démocratie sociale s'en trouverait renforcée. Cela, en outre, permettrait de consolider la place du dialogue social tripartite dans notre société qui, au regard des évolutions en cours, prendra une place plus importante et qui, je le crois, est l'avenir du dialogue social.

Comme je sais, Monsieur le Président de la République, que vous êtes soucieux de renforcer le rôle de la démocratie sociale dans notre pays, j'espère que vous accorderez à ma demande toute l'attention qu'elle mérite.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président de la République, à l'expression de ma plus haute considération.



Laurent Escure
Secrétaire général

En annexe, le tableau des résultats cumulés des élections du secteur privé (cycle 2013-2017) et du secteur public (2018)